L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1836.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Criminelle du Premier District—Présent l'honorable Chs. Watts, Juge de la Cour du 1er. District, en l'absence du juge J F Canonge—Il est ordonné par la cour, qu'avis public soit donné dans les deux langues, et dans la gazette d'Etat, à toutes personnes intéressées et particulièrement à celles qui ont fourni des reconnaissances pour comparaître devant la dite cour, ainsi qu'à leurs cautions, que la Cour Criminelle pour les paroisses d'Orléans, Plaquemines, St. Bernard et Jefferson, a commencé ses sessions.
Extrait des minutes,
E. MONTEGUT, Greffier

RETOUR DES ELECTIONS.

Paroisses.	Van Buren	White.
Orléans	666	676
St Tammany,	91	60
Jefferson,	26	40
St. Charles,	40	1
St Bernard,	25	10
Washington,	183	37
Livingston,	100	100
St. Helene,	263	50
Est Bâton Rouge,	214	170
Ouest Bâton Rouge,	80	28
Ouest Feliciana,	153	98
Est Feliciana,	296	150
Ascension,	160	50
Iberville,	91	60
Ste. Mari,	6?	152
La fourche intérieure,	58	160
Terrebonne,	54	98
Assomption,		18
St Landry, maj. pour le ticket anti Van Buren,		220
Lafayette, maj. pour Van Buren	110	
Plaquemines,	44	9
St Martin, majorité supposée pour le ticket anti jacksoniste,		100
St. Jacques	22	45
Pointe-Coupée	51	40
Avoyelles		142
Rapides,	175	120
Catahoula, maj. rapporté,	19	
Ouachita, do. do.	30	
	3020	2619
	2619	

Majorité en faveur de Van Buren, 401

Nominations par le Gouverneur.

15 Novembre 1836.

Henry Hinch, juge de paix pour la paroisse de Ouest Feliciana, en remplacement de B. H. House, décédé.

John B Ferchaud, juge de paix pour la paroisse St. Jacques, en remplacement de Charles Fortin démissionnaire.

C'est avec quelque regret que nous avons vu plusieurs personnes accueillir avec dénégation, ou du moins avec méfiance, la nouvelle que nous avons publiée dans notre feuille de Lundi, concernant la nouvelle tentative d'assassinat sur la personne du Roi des Français. Nous affirmons aujourd'hui cette nouvelle en annonçant que le capitaine Dumas dit l'avoir lue dans le *Mémorial Bordelais* du 24 septembre, apporté à la Havane par le paquebot de Bordeaux No. 5, en 31 jours de traversée.

Le capitaine Dumas n'ayant pas eu le temps de parcourir dans son entier l'article du *Mémorial Bordelais*, n'a pu nous dire si le roi avait été atteint ou non, mais il nous a affirmé d'une manière positive, que l'attentat avait été commis par plusieurs individus qui profitèrent du moment où Sa Majesté allait visiter certains travaux.

Les nouvelles de France que nous attendons à chaque instant, nous donneront les détails de cette affaire.

Nouvelles récentes de la Floride.

Le Savannah Georgian du 4 courant dit: "Nous apprenons par une personne qui a quitté Black Creek avant hier, que les forces sur cette station devaient de suite se réunir au Fort Drane, et conjointement avec les Indiens amis qui s'y trouvent, faire une autre expédition au Withlacoochee. On pensait que les Indiens se soumettraient paisiblement. Le général Jessup était arrivé au fort Drane. Le gouverneur Call, qui avait été malade, était en convalescence, et la santé de nos troupes s'améliorait.

Le rapport suivant, présenté à la dernière séance du conseil de la première Municipalité par le comité chargé de conférer avec ceux de la 2de. et 3me. municipalités, devant être discuté vendredi prochain, nous nous abstiendrons pour le moment de faire aucune observation; les faits qui y sont relatés parlent assez pour que nous pensions devoir y rien ajouter. Mais ce qui ne laisse pas d'étonner tous les citoyens qui considèrent les tribunaux comme la sauve-garde de nos libertés et de nos biens, c'est de voir que, malgré l'injonction obtenue contre elle, la 2de. Municipalité continue des travaux reconnus être en violation du compromis de 1820 et de l'acte de la Législature.

Aux honorables Recorder et Membres du Conseil de la 1ère Municipalité de la ville de la N. Orléans.

Messieurs,

Le comité nommé par vous, dans votre séance du 25 octobre dernier, à l'effet de conférer avec les comités nommés par la 2de. et la 3ème. municipalités, et de terminer à l'amiable, tous les différends qui existent entre elles, par arrangements particuliers, et pour soumettre à la décision des tribunaux compétents les points sur lesquels les trois comités nommés n'auraient pu s'accorder, a l'honneur de vous soumettre l'exposé ainsi que le résultat de leur conférence.

A la requête du comité de la seconde municipalité, le comité de la 3ème. et de la 1ère. se sont réunis dans la salle de ce conseil.

Le comité de la 1ère. municipalité a donné connaissance à ceux de la 2de. et de la 3me. qu'il était prêt à communiquer avec eux au sujet de tous les différends qui existaient, et à prendre tous les arrangements convenables pour terminer toute espèce de discussion, et par ce moyen, établir sur des bases solides et convenues une union intime et une parfaite harmonie entre les diverses municipalités—A cet exposé de votre comité, celui de la 2de. municipalité a répondu qu'il n'était point disposé à entrer dans aucun arrangement, jusqu'au temps que l'ordre d'injonction, obtenu par le Recorder et l'avocat de la 1re. municipalité, du tribunal judiciaire, en vertu des résolutions adoptées par ce conseil dans sa séance du 24 sept., n'ait été retiré, et que le conseil de la seconde municipalité n'ait été autorisé de continuer ses travaux sur la batture en face du faubourg Ste. Marie. Votre comité, quoique convaincu que cette marche n'était pas entièrement régulière, en ce qu'elle ne conduisait pas au but désiré, a cru ne pas devoir prendre exception, afin qu'aucun reproche ne pût lui être imputé si la question dont il était chargé venait à être infructueuse.

Le comité de la seconde municipalité a alors présenté aux comités de la 1ère. et 3ème. un écrit dont une fidèle traduction est comme suit:

Municipalité No. 1 vs No. 2 } **Cour de Paroisse** *Pour la Ville et Paroisse* Nlle. Orléans.

Les comités des trois municipalités s'étant ce jour réunis conformément à notification donnée dans la salle du conseil de la 1re. municipalité à l'effet d'arranger et régler à l'amiable tout différend qui existe maintenant, concernant la batture en face des premier et second districts de la municipalité No. 2, et plus particulièrement au sujet des motifs allégués dans la pétition enrégistrée dans cette affaire et sur l'injonction ordonnée en conséquence.

La municipalité No. 2, propose que ledit ordre d'injonction sera mis de côté, et que les travaux qui s'exécutent maintenant sur la batture en face du faubourg Ste. Marie se continueront; et la municipalité No. 2 s'obligeant de démolir et faire abattre tout travail et édifice qui aura pu y être fait, et qui serait contraire au jugement final qui sera rendu dans cette affaire, et donnerait telle sécurité qui sera raisonnablement demandée pour la fidèle exécution de cette obligation.

La municipalité No. 2 propose en outre que le procès continuera à l'amiable malgré que l'injonction aura été mise de côté, et qu'une réponse sera de suite mise à la pétition de la 1ère. municipalité, et que le procès sera jugé par consentement.

La municipalité No. 2 propose que, comme tous les points en litige peuvent ne pas avoir été explicitement allégués dans ladite pétition de la 1ère. municipalité, et comme dans la réponse de la seconde municipalité tous les moyens et motifs de défense peuvent ne pas avoir été spécialement allégués, et dans le but d'arranger et terminer à l'amiable tout sujet de difficulté relativement à cette batture, il est ici convenu que chaque partie aura la faculté d'amender la pétition ou sa réponse, après en avoir donné un avis raisonnable à l'autre partie d'un changement ou amendement proposé.

Au contenu de cet écrit votre comité n'a pas cru devoir donner son assentiment, et pense qu'il est de son devoir de vous exposer les motifs qui l'ont guidé, afin que vous puissiez vous même les juger et les apprécier, et éloigner tout soupçon, tendant à faire croire qu'il a pu refuser une proposition, qui, acceptée par ce conseil, aurait pu mettre fin à tout différend.

En se référant à l'acte de donation de la batture en face du faubourg Ste. Marie, le 20 septembre 1820, on trouve une clause sur laquelle toujours l'attention du comité a été fixée, et de laquelle il n'a pas cru devoir s'écarter un seul instant; elle est conçue en ces termes:

"La présente donation est faite, à la condition expresse sans laquelle ladite donation n'aurait pas eu lieu, "savoir &c" une des conditions imposée à la corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, est précisément celle de ne pas changer la destination donnée à la batture en face du faubourg Ste. Marie dans ledit acte et de n'y faire aucune espèce de travail ou construction quelconque autre qu'une pompe à feu, et des wharfs; et ce, avec le consentement du maire et du conseil de ville de la Nouvelle Orléans, quand le bien et l'intérêt général l'exigeront. Après qu'il a été solennellement déclaré par ce conseil, d'accord avec l'opinion de l'exécutif, manifestée dans son message au conseil de ville de la Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1835, ainsi que dans son autre message à ce conseil dans sa séance du 24 dernier, que les travaux exécutés par la seconde municipalité sur ladite batture, et dont aujourd'hui se plaignent la 1re et la 3me. municipalité, étaient une violation du compromis du 20 septembre 1820, et de la 11e. section de la loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane du 5 mars 1836, votre comité a pensé que consentir à ce que l'injonction obtenue fut mise de côté, était toujours, et d'une manière expresse, donner son consentement, quoique temporairement, à une violation du compromis et de l'acte du 5 mars 1836 [illegible] pénétré de la détermination prise par vous de ne jamais donner [illegible] les circonstances les plus [illegible] droit de vous reprocher un manque [illegible] des obligations, de soumission aux [illegible] qui nous régissent et aux tribunaux institués pour [illegible] dans nos biens et dans notre personne, a pensé qu'un semblable consentement n'aurait pas [illegible] raison été approuvé par vous. Votre comité a été d'autant plus porté à ne pas accepter cette proposition que, déjà dans les archives de ce conseil se trouve une lettre écrite de Mr. E. Livingston, par son agent, peu de temps avant le 11 décembre 1835, prévenant le conseil de ville de la Nouvelle-Orléans qu'à la moindre infraction au compromis du 20 septembre 1820, il se croirait en droit de réclamer la batture, ainsi donnée par lui.

Mais votre comité voulant faire disparaître tout motif de plainte de la part du conseil de la 2de. municipalité, a proposé à son comité les arrangements suivans:

1°. Que le Recorder et l'avocat de la 1ère. municipalité seraient priés de soumettre immédiatement à la décision du tribunal, devant lequel l'injonction a été obtenue, l'examen de la cause; que si le jugement de cette cour était rendu contre la 1ère. municipalité l'injonction serait de suite suspendue jusqu'à la décision de la Cour Suprême de l'Etat, et que le jugement de ce tribunal serait définitif et exécutoire pour toutes les parties.

2°. Que le conseil de la 1re. municipalité loin de porter aucun retard dans la décision de l'affaire devant la cour inférieure ou devant la cour suprême, serait toujours prêt à plaider la question en tout état de cause et que le cautionnement serait augmenté si la deuxième municipalité l'exigeait.

A cette proposition de votre comité, celui de la seconde municipalité n'a pas voulu accéder et a fait une seconde proposition qui, n'étant au fond que la 1re. et qui, équivalant, dans l'opinion de votre comité, à une aliénation indirecte de cette batture, n'a pu recevoir la sanction de votre comité; la proposition faite par le comité de la seconde municipalité était que le conseil de la seconde municipalité fournirait, si le conseil de la 1re municipalité mettait de côté l'ordre d'injonction obtenu et donnait son consentement à la continuation des travaux déjà commencés sur la dite batture, un cautionnement suffisant pour la garantie non seulement des torts qu'elle aurait pu éprouver si les travaux étaient illégalement exécutés, mais encore pour l'indemniser de la perte que la 1re. municipalité pourrait éprouver dans sa proportion de ladite batture.

Votre comité ne voyant dans cette proposition qu'une aliénation indirecte de cette batture, avec cette différence qu'aucun prix n'était stipulé, et ne se croyant pas autorisé par vos résolutions à entrer dans de pareils arrangements, a jugé qu'il était de son devoir ainsi que de l'intérêt de la 1ère. municipalité de ne pas l'accepter.

Après mûre réflexion, votre comité est unanimement d'opinion que la proposition faite par votre comité de soumettre cette question à la décision de la cour suprême de l'Etat de la Louisiane, est la seule équitable, et tendant à mettre fin à toute difficulté existant entre les trois municipalités sur ce sujet important.

En conséquence votre comité etc.
Avec respect etc.
CHRISTOVAL G. DE ARMAS, Président.
A. W. PICHOT,
H. PEDESCLAUX,

Nous avons suivi avec une attention laborieuse la marche des événements, en Europe; à nos yeux de grandes destinées s'élaborent; et c'est un motif de plus pour la presse Louisiano-Française de constater les faits pour en déduire des leçons. Le mot progrès est aujourd'hui le mot d'ordre convenu. Il retentit au sein des deux hémisphères, et cette fièvre du génie, semble électriser les plus indolents. Des potentats ont beau faire; le mouvement est dans la masse et tous les efforts des souverains au delà des mers ne le ralentiront pas. Voyez l'Angleterre pactisant avec sa couronne Saxo-papale, son féodal sacerdoce contre le radicalisme et dans son duel contre le genie de la reforme concédant à l'esprit du 19me. siècle, malgré son parlement ducal, malgré son clergé prolétaire, malgré les clameurs de son aristocratie mobiliaire, quelques miettes de sa liberté! Voyez la France! là, l'esprit populaire est plus vivant. Il est debout, prêt à dévorer le fantome qu'on appelle royauté. Il veut son patrimoine et il l'aura. C'est en vain que le pouvoir perpétuera ses vengeances policières, qu'il cherchera à obtenir par sa doctrine d'intimidation ce que refusera la confiance des peuples; la coupe des humiliations remplie, l'heure des hautes justices sonnera pour la monarchie et le poignard ou le pistolet seront le dernier placet du peuple.

Roi! vous avez cru qu'avec des alliances vous assureriez le bonheur des peuples; qu'en semant les germes de vos insensées doctrines, vos propagandes d'espionage en Suisse, pour faire de la confédération un bureau de police; qu'en imposant en Espagne à un enfant principicule le cachet de honte de vos doctrinaires tripots; qu'en convoitant en Portugal au profit de l'Angleterre ses comptoirs, en Belgique marchandant au prix d'une intervention la liberté de la navigation de l'Escaut, vous cimenteriez la félicité du monde. !Quel délire et toi, Pilate! toi que la France étreignit un jour de ses tendresses, qu'un peuple entier ceignit de son triomphe, qu'as tu fait? aucune bayonette étrangère ne menaçait tes palais, et Paris par toi a été mis en etat de siége. Du haut de ta royauté citoyenne tu voyais tranquille et de sang froid assassiner ton ancienne alliée la Pologne. Tes justiciers des hautes œuvres violaient la sainteté du domicile, les polices secrètes, les videcq, les codes noirs, les conspirations fabriquées, le télégraphe, les procès monstres, voila de quel cortège tu entourais ton inviolabilité. Eh la presse!! oh pour la presse tu la baillonais. Mais le peuple a écrit sur ton palais mané thecél pharès et voila pourquoi tu crois toujours voir un fer assassin suivre comme un spectre de banco ta royale ombre.

DE LA QUESTION DES SUCRES.

Rapport présenté à la Chambre des Députés, par M. Dumon député du Lot.

Des Colonies et du Sucre indigène, par M. D. L. Rodet.

Ceux qui raisonnent sur les destinées des empires s'exposent à d'incroyables mécomptes lorsqu'ils font des prévisions à longue distance. Presque toujours il arrive que des faits imperceptibles d'abord, se développent, grossissent, se mettent à peser d'un poids considérable dans la balance du globe et bouleversent les prédictions les plus irrésistibles en apparence, comme le petit grain de sable dans la vessie de Cromwell.

Voici, par exemple, une plante, un roseau, au suc doux et savoureux, qui croissait dans la Chine et dans le royaume de Siam. La canne à sucre, car c'est elle, elle passe, avec les transmigrations des peuples ou les caravanes des commerçans, dans l'Inde proprement dite. Delà les Arabes, dans leur perpétuel balancement entre l'Europe et l'Asie, la font avancer peu à peu vers les bords de la Méditerranée, en Egypte, en Nubie. Au neuvième siècle ils sont maîtres des grandes îles de la Méditerranée, Rhodes, Chypre, la Crète et la Sicile, et ils y portent avec eux la canne. Ils la plantent avec leur étendard dans le sud de l'Espagne. Alors elle eut achevé son pélerinage d'un bout à l'autre de l'ancien continent.

Avec les Espagnols la canne à sucre sauta aux Canaries, et delà à Saint-Domingue; avec les Portugais, à Madère et au Brésil. Enfin les Antilles, jusqu'alors peu utilisées et dépeuplées de Peaux-Rouges, se remplirent de blancs et surtout de noirs, se couvrirent de sucreries, et furent alors des possessions de la plus haute importance. Dans les eaux qui baignent ces îles, les nations européennes se livrèrent de rudes combats. On s'en disputa la possession avec acharnement; et, en fin de compte, il se trouve aujourd'hui que les Européens ont travaillé pour d'autres que pour eux.

Jusqu'à nos jours, la production du sucre a toujours été croissant. M. Rodet, à la suite de longues et minutieuses recherches, l'évalue, en ce qui intéresse le commerce général, à 620 millions de kilogrammes qu'il sous-divise comme suit:

Colonies britanniques	230,000,000
Cuba et Porto Rico	85,000,000
Colonies françaises	86,000,060
Colonies danoises, suédoises et hollandaises d'Amérique	42,000,000
Java et Philipines	40,000,000
Brésil	27,000,000
Chine et Bengale	80,000,000
Louisiane	30,000,000
	620,000,000

Ces produits se répartissent ainsi pour la consommation:

Angleterre et colonies anglaises de l'Amérique du Nord	200,000,000	soit près de 8 kil. par tête
France (non compris le sucre indigène)	65,000,000	
Etats Unis	77,000,000	soit 6½ kil. par tête.
Espagne, Portugal, Italie, Suisse et reste de l'Europe	278,000,000	
	620,000,000	

Ce n'est pas à dire que la production du globe en sucre de canne ne soit que de 620 millions de kil.—Ainsi le Mexique fournit à sa consommation; divers autres pays de l'Amérique espagnole donnent du sucre. Enfin la production de la Chine et du Bengale est considérable; mais elle est consommée presque en totalité sur les lieux, et il n'en reste que les 30 millions de kilogrammes comptés plus haut.

Si les 230 millions d'habitans que contient l'Europe consommaient du sucre comme les Anglais, il leur en faudrait pour eux seuls 1720 millions de kilog. c'est-à-dire près de trois fois autant qu'il en est apporté sur les marchés du monde entier, et certes l'espace ne manque pas pour le produire; car un hectare dans l'île de Cuba rendant 1400 kilog. environ, 1 million 200,000 hectares, c'est-à-dire une superficie égale au quarante-cinquième de la France y suffiraient. La seule île de Cuba, mise en bon état de culture, et en supposant qu'un cinquième seulement de sa surface fût planté en cannes et que tout le reste fût consacré aux cultures accessoires, aux pâturages, aux bois, jetterait dans le commerce 1800 millions de kilog. Une petite fraction de la province de Vera Cruz, où l'on trouve des terres deux fois plus fertiles que celles de Cuba, pourrait à elle seule verser dans tous nos entrepôts européens plus de boucauts de sucre qu'ils n'en ont jamais vu.

Il semble donc qu'il serait puéril de craindre de manquer de sucre, et cependant cette supposition n'est pas sans fondement. Le génie des révolutions qui plane sur le monde a mis sa marque sur la culture de la canne. Il n'est pas sûr que dans dix ans les pays qui nous en alimentent continuent de nous en fournir. Il parait que les nègres ont en horreur le travail des sucreries, de sorte qu'une fois libres, ils s'y soumettront difficilement. On sait que Saint Domingue, qui, en 1789, produisait 80 millions et demi de kilog., et en exportait 70 millions et demi, parvient à peine aujourd'hui à s'alimenter lui-même. S'il devait en être ainsi dans les colonies anglaises après l'affranchissement, la ration de l'Europe et de l'Amérique du Nord serait réduite d'un tiers, quoique la demande aille toujours en augmentant.

Si donc la production du sucre est menacée dans les pays où elle existait exclusivement jusqu'à ce jour, Il y a lieu de l'établir ailleurs au plus tôt. La déplorable condition des pays de l'Amérique ci-devant espagnole ne permet pas de compter sur eux pour l'approvisionnement de nos marchés. Le sol de la Chine et surtout celui de [illegible] culture de [illegible]; M. de Humboldt cite des renseignements d'où il résulte qu'au Bengale un hectare de terre [illegible] rend 5790 kilog. de sucre, tandis que dans les mêmes conditions [illegible] on obtient au Mexique [illegible] kilog. tout au plus; et le prix de la journée de [illegible] libre est presque trois fois moindre que celui d'un [illegible] esclave à Cuba. La politique anglaise fonde de grandes espérances, dit-on, sur l'importance que les possessions britanniques dans l'Inde vont acquérir par la fabrication du sucre. Mais on sait à quel point il est difficile aux Européens de ployer les Indous à leurs combinaisons. Ce sont des gens contens de peu, dont l'insouciance déjouera long-temps les calculs du cabinet de Saint James. Comment faire travailler des hommes à qui il suffit d'une natte pour mobilier, d'une hutte en bambou et en feuilles pour abri, d'une poignée de riz pour nourriture? Il faudrait que l'exportation du Bengale et des pays qui trafiquent à Singapore, devînt seize fois plus grande, pour qu'ils remplaçassent les colonies anglaises. A qui donc demander notre pitance de sucre? Les Romains étaient près de se révolter quand les jeux du Cirque leur manquaient; nous serions de force à faire une révolution si nous ne pouvions plus sucrer notre café. Le sucre manquait à nos cuisines et à nos tables. Le sucre de betterave, qui déjà est en mesure de subvenir presque à la moitié des besoins de la France, vient donc tout-à-fait à propos pour tirer d'embarras le commerce et les gastronomes, et pour diminuer les soucis des hommes d'Etat.

Le sucre de betterave n'est point d'ailleurs une de ces productions éphémères, destinées à durer tant que durera la crise coloniale; ce n'est point une industrie en serre chaude; c'est une belle et bonne fabrication, solidement assise. Selon M. Mathieu de Dombasle, un hectare de betteraves donne déjà aujourd'hui, dans l'état imparfait des choses, 2,100 kilog. de sucre, c'est à dire plus qu'un hectare de cannes aux Antilles, et suivant cet habile agronome, on peut citer plusieurs circonstances où, d'après des observations faites avec soin, l'hectare de terrain très fertile a produit de quatre à six mille kilogrammes; c'est à dire autant que les meilleurs champs de cannes au Bengale. La culture de la betterave s'allie d'ailleurs admirablement aux autres branches de l'agriculture. Au lieu de les gêner elle les favorise. Elle procure un assolement et des engrais à la terre, une bonne nourriture au bétail. C'est une incomparable acquisition pour le premier des arts, et pour la classe qui est vraiment la plus pauvre et la plus nombreuse, celle des paysans.

M. Rodet n'est cependant pas partisan du sucre de betterave sans qu'il le declare positivement, on sent qu'il ne serait pas fâché de voir le gouvernement prendre un parti énergique, et même aller jusqu'à interdire purement et simplement la fabrication du sucre indigène; c'est ce que l'Angleterre a déjà fait pour la culture du tabac, et ce que nous sommes en train de faire par degrés pour le même objet.

Il y a beaucoup à dire en faveur des colonies, tel est le sens de l'épigraphe de l'ouvrage de M. Rodet. Nos colonies, c'est une bonne partie de notre commerce extérieur, c'est plus du tiers de notre grande navigation; c'est la moitié de notre navigation au long cours. Les colonies sont françaises comme nous, et elles ont prouvé, pendant les guerres de la révolution et de l'Empire, que ce titre leur était cher. Ne brisons donc pas les liens qui unissent nos Antilles à la métropole. Ne décrions donc pas ces îlots: gardons-nous même de dédaigner notre petite colonie de la Guyane avec sa population de 20,000 âmes. C'est un pied à terre sur un continent à qui de grandes destinées sont réservées pour une époque peu éloignée, peut-être; c'est une ferme dans un canton où la terre doit tôt ou tard augmenter de prix. Mais, précisément parce que nos colonies ont de la valeur, il me semble que la conclusion définitive de M. Rodet n'est pas admissible.

Voici en effet comment il conclut: suivant lui, dès que nous entreprenons de fabriquer notre sucre, il faut accorder à nos colonies leur émancipation commerciale; nous ne sommes en droit de nous réserver le monopole de leur marché, qu'autant que nous leur maintiendrons la possession exclusive du nôtre. Si nous ne consommons pas leur sucre, il faut que nous cessions de les contraindre à consommer nos farines et nos autres produits, dont le haut prix renchérit 15 francs selon M. Rodet, la production de 100 kilogrammes de sucre. En un mot, M. Rodet veut que l'on règle les rapports de la métropole avec les colonies sur le principe de la liberté du commerce. C'est, je ne crains pas de l'affirmer, une grave erreur qu'il faut s'empresser de combattre, puisque nous la voyons s'impatroniser chez les esprits les plus positifs. Cette émancipation commerciale, que l'on réclame depuis quelque temps au nom des colons, serait un présent empoisonné. L'émancipation commerciale, c'est la séparation de la métropole. A cet égard, il n'est pas possible de s'abuser. Ce serait un malheur pour les Bordelais et les Marseillais, pour Nantes et pour le Havre; mais pour les colonies ce serait bien pis, ce serait leur arrêt de mort. Du jour où elles ne nous serviraient plus à exercer nos matelots, du jour où elles auraient cessé d'ouvrir un débouché à nos commerçans, soyez sûrs que leur radiation du budget serait proche. La lutte entre les blancs et les hommes de couleur, que la présence du pavillon de la métropole parvient à peine à contenir, deviendrait aussitôt acharnée et sanglante. Les mulâtres chasseraient les créoles pour être eux-mêmes égorgés ou exilés par les noirs. L'émancipation profiterait donc provisoirement aux Anglo Américains, qui s'empareraient du commerce de nos îles, et définitivement à Haïti, dont elles deviendraient des succursales.

L'idée d'émancipation commerciale jure avec celle de colonies. La politique et le commerce se donnent aujourd'hui la main. Si notre alliance avec la Belgique n'est pas sanctionnée par un traité de commerce elle sera toujours en danger d'être rompue. Si nos colonies cessent d'être sous notre dépendance commerciale, elles ne peuvent rester sous notre dépendance politique. Les peuples comme les individus, doivent savoir se contenter et se contenir. On ne peut pas tout avoir, ni cumuler tous les avantages. Nos colonies ne sauraient être à l'aise à traiter avec nous de puissance à puissance. Nous leur donnons un patronage, qui a son prix; en retour, elles s'imposent quelques sacrifices commerciaux. C'est une affaire excellente pour nous et fort bonne pour elles. Mais elles ne peuvent nous mettre le marché à la main; elles n'en ont ni le droit, ni le pouvoir; ce n'est d'ailleurs point dans leur intérêt. Tout ce qu'elles peuvent demander, c'est que notre droit du seigneur, leur soit aussi peu onéreux que possible, et pour nous c'est un devoir sacré, une obligation de famille, que de leur faire payer au plus bas prix notre protectorat, et de les traiter, non en maîtres absolus, mais en frères aînés pourtant. Car le droit d'aînesse subsiste encore légitimement de pays à pays.

Ainsi il est juste que l'on s'occupe de réviser les réglemens coloniaux, et par exemple, il est douteux que les ordonnances sur les raffinage du sucre puissent être maintenues longtemps encore. Il faut surtout prendre un parti à l'égard du sucre de betteraves. Le *statu quo* n'est plus possible. Dans l'excellent rapport qu'il a présenté au nom de la commission de la chambre des députés, M. Dumon a parfaitement établi qu'il fallait se hâter d'en sortir. Cet état de choses est ruineux pour les colonies, dont les produits se vendent aujourd'hui chez nous, en raison de la concurrence du sucre de betterave, à des prix fort inférieurs à ceux des marchés de Hambourg et de Londres. Il est désastreux pour le trésor qu'il prive d'un revenu tres légitime; il est funeste à notre commerce extérieur. Il est vrai qu'il semble favorable à notre agriculture; mais il lui profite mal; car, sous l'influence d'une protection exagérée, les fabriques de sucre indigène se multiplient à tort et à travers, et l'on se prépare ainsi de funestes liquidations. N'empêchons donc pas nos cultivateurs de produire de la betterave, mais rétablissons la balance entre eux et nos planteurs.

Pour cela, deux moyens se présentent, imposer le sucre indigène ou réduire la taxe sur le sucre colonial. Le premier est celui que l'administration a préféré. Le projet proposé par M. le ministre des finances n'était point heureux; la commission lui en a substitué un autre entièrement neuf, qui ferait disparaître ce que le système primitif avait de vexatoire. Elle propose d'asseoir l'impôt sur la culture de la betterave. Elle a imaginé, d'ailleurs, pour la perception de l'impôt, un système simple et pratique, au moyen duquel la betterave destinée à l'agriculture ne supporterait aucun droit; mais elle n'a pas osé élever l'impôt à un chiffre qui le rendit serieux; elle a craint de paraître punir l'industrie de sucre indigène des progrès qu'elle a accomplis à force de persévérance et de sagacité. Le projet de la commission fixe le droit à 11 fr. décime compris. par 100 kilog., tandis que le droit sur le sucre colonial est de 49 fr. 50 c., elle prend d'ailleurs pour base un rendement de quatre parties de sucre pour 100 de beterraves lavées tandis que le rendement réel est de 5 ou plutôt de 6 et même de 6 1/2, et qu'il tend à atteindre le chiffre de 8. Ainsi le sucre indigène resterait garanti contre la concurrence du sucre des colonies par une sur taxe de 38 fr. 50 c., protection dont il peut se passer, puisqu'il paraît que déjà maintenant les fabriques de sucre indigène travaillent à des conditions au moins aussi avantageuses que les colons. M. Crespel, l'un de nos plus habiles fabricans, a déclaré à la commission de la chambre des députés que son prix de revient était de 60 fr. par 100 kilog. M. Mathieu de Dombasle estime même qu'il y a déjà quelques fabriques où le sucre indigène ne coûte au manufacturier que 40 fr. et il regarde comme probable que le prix de revient régulier s'abaissera à 30 fr. Dans les sucreries de nos colonies, le prix de revient est de 50 fr. mais avec les frais de transport, de commission et d'assurance, le revient du sucre colonial dans nos ports en entrepôt est de 65 fr. environ.

Pour que le système du gouvernement fût efficace, il faudrait élever le droit sur le sucre de betterave à 25 ou 30 fr. par 100 kilog. Le Trésor y trouverait alors son compte, et les colonies pourraient lutter contre le sucre indigène; mais la commission, comme M. d'Argout, a craint d'être trop sévère envers une industrie naissante, qui honore notre pays et qui promet de l'enrichir. Il semble donc qu'il ne faille pas songer à résoudre la question par l'établissement d'un droit sur le sucre de betterave; et l'on est rejeté forcément vers le système opposé, celui de la réduction du droit sur le sucre colonial. Si on l'abaissait de 50 pour 100, le trésor perdrait 15 à 16 millions sur le sucre de nos colonies; mais il existerait des chances pour qu'il les retrouvât par une plus grande importation de sucre étranger, car la diminution du prix et le progrès de l'aisance générale augmenteraient la consommation. En 1812, quand le sucre valait 5 fr. 50 c. la livre les 44 millions d'habitans de l'empire français n'en absorbaient que 8 millions de kilog., ou 1/3e de kilog. par tête. Aujourd'hui le sucre coûte 1 fr la livre, et il en faut pour 33 millions de français, 100 millions de kilog. Soit par tête, 3 kilog. A Cuba, où le sucre valait en 1804, 35 cent. la livre, 700 000 habitans, dont 350,000 seulement étaient libres, en consommaient 11,000 kilog. Soit, 24 3/5e kilog. par personne libre.

Je ne prétends pas décider laquelle des deux combinaisons serait la meilleure, quoique la seconde me paraisse la plus simple. Je me borne à dire que les Chambres ne pourront laisser passer la session prochaine sans adopter l'une et l'autre, à moins qu'elles ne préfèrent les faire marcher de front, ce qui serait peut-être de tous les partis le plus raisonnable.

M. C.
Journal des Débats.

Théâtre St. Charles.

MERCREDI, 16 NOV. 1836

Le spectacle commencera par

MACBETH.

Macbeth..........Mr. C Mason

Suivi par une grande OUVERTURE.

Le tout sera terminé par la petite comédie de

LES DEUX GREGOIRES.

Le bureau sera ouvert depuis 10 heures jusqu'à 5 heures, tous les jours.

DERNIÈRES DATES.

Boston	30 oct	Tampico	16 oct
New York	31 oct	Mexico	15 oct
Philadelphie	1 nov	Londres	21 sept
Baltimore	31 oct	Liverpool	22 sept
Washington	3 nov	Paris	17 sept
Charleston	7 nov	Havre	18 sept
Havane	5 nov	Bordeaux	15 sept

COMMERCIAL.

Nlle. Orléans 16 nov. 1836.

VENTES DE COTON HIER.

1800 balles	Mississipi	15 7/8
1200 do	do	prix inconnu
800 do	do	16 1/4
500 do	do	17 3/4
337 do	do	17 1/2
54 do	do	15 1/2
26 do	do	15 1/4
418 do	Louisiane	16 3/4
114 do	du district de l'Ouest, (choisi)	16
5233		

EXPORTATIONS DE COTON.

Du 1er. octobre au 14 novembre	37,377 balles
Hier, par le brick Ann Wayne, pr. Balt.	161
Total.	37,538 balles.

RECETTES DE COTON.

Du 1er. octobre au 14 novembre	123,178 balles
RECETTES D'HIER:	
Par le bateau à vapeur Neosho,	156 balles
" " Ione,	1,194
" " Romeo,	313
" " Augusta,	872
Total:	125,643 balles

Prix Courant du Coton et des Produits.
15 Novembre.

COTON..Choix	.00 18½ à 00 19½
Bon 1re. qualité	.00 17½ à 00 17¾
Dito 2de. dito	.00 16 à 00 16½
Moyen	.00 14 à 00 15
Ordinaire	.00 12 à 00 13½
SUCRE..Nlle.-Orléans....(vieux)	— 8 à 9
Blanc de Cube	.00 14½ à 00 15
Brun....dito	.00 10½ à 11 00
MÉLASSE	.00 38 à 00 40
TABAC..1re qualité	.00 5 à 00 6
2de. qualité	.00 4 à 00 5
Croisé	.00 2½ à 00 3½
Cube	.00 4½ à 00 5½
FARINE	9½ à 10
PORC....Clair	—00 à — 00
Mess	27 00 à 28
Prime	19 00 à 20
Plat-Côté	.00
JAMBON Fumé	.00 12 à 00 13
Côtés	.00 13 à 00 14
Epaules	.00 8 à 9
Plat-Côtés	.00 11½ à 00 12
BŒUF....Mess	13 00 à 14 00
Prime	.00 12 à 12½
GRAISSE	.00 14 à 00 15
BEURRE—Du Nord	.00 22 à 00 25
MAIS	.00 60 à 00 88
WHISKEY	.00 39 à 00 40
TOILE....D'emballage	.00 27 à 00 28
CORDE: D'emballage	.00 12½ à 00 12½
PLOMB, en saumons, les 100 liv.	5 75 à 5 80

New-York 31 octobre.

Café—Les ventes ont été entièrement modérées et n'embrassent que 400 sacs Cuba de 12 à 12 1/2 cts.; 800 Brésil de 10 3/4 à 11 3/4; 400 Laguayra de 12 1/2 à 12 3/4: 100 vieux Java à 14 3/4 cts.; 400 Sumatra à 10 3/4 cents.

Coton—Il y a eu un peu plus d'affaires à la fin de la semaine. Les prix demeurent à peu près les mêmes. Ventes 2100 balles parmi lesquelles 1000 balles Upland en y comprenant 800 balles de la nouvelle récolte de 18 3/4 à 19 1/2; quelques Caroline du Nord, de 18 à 18 1/2 vieux de 13 à 19 1/2 cents; 500 Floride de 13 à 18 cents; 300 Mobile de 14 à 21 1/2 cents, en y incluant de la nouvelle récolte de 20 à 21 1/2 cents; et 300 Orléans et Tennessee de 13 à 21 cents.

Mélasse—Le marché est lourd et décline; 150 boucauds bon Trinidad de Cuba ont été vendus de 39 1/2 à 40 cents; 200 Porto Rico, bon, de 37 à 41 cents; 100 Havane à 39 cents et 200 do. aigre à 34.—40 boucauds Porto Rico de 31 1/2 à 33 cents le gallon.

Sucre—Le marché est lourd, et les prix ont baissé d'un 1/2 cent. Les ventes ont été de 100 boucauds Ste. Croix de 9 à 10 1/2 cents la livre 550 Porto Rico, de 8 1/2 à 9 1/2: 300 caisses sucre blanc de Cuba 12 à 13 cents, et 500 caisses brun de 8 1/4 à 9 1/4, le dernier obtient des prix extrêmes pour la meilleure qualité.

Boston, 29 octobre.

Café—Le marché en cet article a été extrêmement languissant pendant la semaine passée, et les prix ont fléchi. Les ventes sont faibles, et bornées seulement aux besoins de la place. St. Domingue 11 1/4 à 11 1/2; Sumatra 11; Laguyra 12 1/2, à 6 mois, et quelques parties d'autres sortes à nos cours. Ventes à l'encan 50 sacs Laguyra vert 12 1/2 à 12 5/8, à 6 mois. 84 St. Yago 11 1/4 à 11 3/4, 4 mois; 17 Rio ordinaire 8 5/8 comptant, et 200 St. Domingue 11 1/8 à 11 1/4, à six mois.

Coton—La demande a été plus animée depuis nos derniers avis; les ventes s'élèvent à environ mille balles Alabama, N. Orléans et Uplands à nos cours; 150 balles Uplands ont été prises à 18 1/4, à 6 mois.

Farine—La demande a été ferme depuis notre dernier rapport, et les prix ont graduellement monté. Les ventes de Genesee comprennent 3 à 4 mille barils, et la clotûre du marché a été ferme à $10 20 pour de la commune et 10 37 pour les marques nouvelles. Ventes de cent barils de Baltimore, Howard street à 10 25 à 4 mois; cent Fredericksburg Lawland à 9 87, à 4 mois; cent do marque extra Eagle 10 comptant, et quelques petits lots de Philadelphie (nouvelle) à 9 75 comptant; farine de seigle 6 50 à 4 mois

Mélasse—Nous continuons nos côtes sans aucun changement, et notons des ventes d'environ 100 boucauts Havane et Matance; qualité propre à être distillée dont une partie est encore à venir, à 38 cts. Les existences de bonne qualité à détailler deviennent faibles, et quelques détenteurs demandent des prix plus élevés. Ventes de cent boucauts Trinidad à 43 cents; cent Guadeloupe de 42 à 42 1/2; Porto Rico de 43 à 44, et Havane doux, 40 à 41 cents. Ventes à l'encan, 12 boucauts St. Yago *prime* 53 c. 4 mois et 50 boucauts et tierçons Trinité 43 à 44 cts. par gallon à 6 mois.

Provisions—Ventes de mess beef nouveau à 13, 13 50; No 1, 10 1/2 à 11, et prime 8 à 8 1/2 par baril. Le vieux a été pris à nos cours et une vente extra porc, 30 le baril, à 6 mois.

Sucre—Le marché est plat et languissant, et les prix ont essentiellement fléchi. Ventes d'environ trois cent caisses Havane brut à 9 1/2, 10 1/2; 25 à 30 caisses Trinité blanc 13 à 13 1/4; et 15 à 20 bls. Trinité muscovado à 8 1/2 cts. à 6 mois. Ventes à l'encan mardi, 60 boucauts Porto Rico 8 3/4 à 9 5/8; 180 barils à 9,35, 9 87 par cent lv. à 6 mois. Mercredi 22 caisses St. Yago brut, 9 37 à 9 40; 23 boucauts et 27 barils do. muscovado ordinaire 6 37 à 7 1/2; 70 caisses Havane brut ordinaire à bon, 8 50 à 9 25 à 4 mois.

Baltimore, 28 octobre.

Café.—Le marché est très calme, et il ne se fait que peu de transactions. environ 500 sacs Rio à 11 3/4 cents. Une vente de 300 sacs Java vert à 13 1/2 cts; à l'encan 135 sacs Rio vert ont été vendus à 12 à 13 3/4 aussi 131 Rio à 11 7/4 c. et 81 Cube à 12 à 12 1/8 c.

Coton.—Un lot Upland Georgie de la nouvelle récolte a été vendu à 21 c une partie Upland de l'ancienne récolte à 18 1/2

Farine—*Howard street*, le marché est sans variation le prix dans les magasins se maintient à $9 50 et sur les wagons à $9 25 les récoltes sont faibles et il n'y a pas d'approvisionnement à pouvoir opérer, s'il y avait quelques dispositions à le faire ce qui cependant n'est pas le cas.

Farine des *city mills* ventes de plus de 1000 barrils à $9 à 9 25.

Mélasse.—Une vente de 40 boucauds Cube à 33 cents et 40 barils Trinité à 47 c à l'encan; il s'est vendu 139 boucauds Porto Rico à 39 à 40 c; 30 do à 40 3/4 à 42 1/2 c et 6 boucauds à 45 c depuis à l'encan aujourd'hui 104 boucauds Martinique à 36 à 37 c et 36 barils à 42 à 42 1/2.

Sucre.—A l'encan aujourd'hui 150 boucauds Porto Rico ont été vendus à $8 85 à 9 75; mardi 29 boucauds Porto Rico 8 89 à 9 de petites ventes Havane blanc à $13 59 à 14.

Whiskey.—Le marché est languissant, nous continuons à quoter les bouc à 40 c les ventes très limitées. Nous quotons les barrils à 43 à 44 c, le prix sur les wagons en barils 39 à 40 c non compris le barril.

Philadelphie, 31 octobre.

La grande gêne dans le marché monétaire existe toujours, et empeche les achats de marchandises de se faire comme de coutume, cependant en se référant à nos revues, on s'appercevra que cette semaine a été plus favorable aux ventes que la semaine dernière.

Café—Les ventes cette semaine ont eu lieu à des prix plus élevés, les bonnes qualités sont rares et très recherchées, 360 sacs de Rio ont été vendus de 11½ à 12½ à 4 et 6 mois; 65 sacs de Cube, 12½ cents par livres.

Coton.—La semaine s'est encore passée sans affaires marquantes, et le marché est calme. Les ventes faites sont de 18 à 19½ cents par livre, comptant et 4 mois. Un petit lot de coton reimballé a été vendu à 16 cents.

Farine.—On continue à acheter pour la consommation, et pour l'exportation à des prix soutenus, au commencement beaucoup de ventes ont été faites à $9 50 et depuis à 9 75 par barril. Les ventes de la semaine pour l'exportation sont de 2500 barrils; la Pensylvanie de 9 50 à 9 75; un lot de 400 barrils sans être inspecté a été vendu à 9 50; environ 560 barrils de Genessee ont été vendus de 9 75 à 10 par barril.

La demande continue à être bonne, la farine de seigle est en demande, plus de 350 barrils ont été vendus à 6 50 le barril; la farine de mais, 70 boucauds et 700 barrils ont été vendus à $19 50 par boucaud et 4 60 à 4 62½ par barril.

Mélasse.—Il y a eu plus de demandes cette semaine. 120 boucauds de Matance ont été vendus à des prix non connus, 20 boucauds de Matance ont été vendus de 35 à 41 cents le gallon.

Riz.—Le marché est plus animé et 70 tierçons de la nouvelle récolte ont été vendus à 4½ cents par livre l'ancienne récolte 3½ et 3¾.

Sucre.—Le marché a été plus animé cette semaine 50 boucauds de Ste Croix ont été vendus de 10½ à 11 cents (6 mois;) 20 boucauds St. Yago 9 à 9 1/2; 76 boucauds de Cube et Muscovado, de bonne qualité à 10 c par livre, et environ 125 boites de la trinité, (brun) à des prix non connus du public, à l'encan 50 caisses de la Havane (blanc et brun) peu avarié ont été vendues de 9 à 11½ cents par livre.

Whiskey.—Cet article est rare, et l'approvisionnement est faible, 100 barrils ont été vendus à 43 cents le gallon en boucauds sur le wharf à 40 cents et dans les magasins à 41 cents.

Savannah 6 nov.

Coton.—Arrivé depuis le 27 du mois dernier 4655 balles upland, et 4 balles sea island, expédié dans le même tems 712 balles upland, ce qui laisse un stock en main y compris ce qui est à bord des bâtimens non expédiés, 14758 balles upland et 108 balles sea island. La demande que nous avons signalé dans nos derniers avis s'est maintenue pendant cette semaine, et a mis les détenteurs à même d'obtenir des prix entiers les ventes de la semaine s'élèveront à 4535 balles, comme suit. 22 à 17½, 158 à 18, [illegible] à 18⅛, 226 à 18¼, 430 à 18½, 254 à 18 1/2, 356 à 18¾, [illegible] à 18⅞, les sea island continuent à arriver très lentement, ce qui rend les transactions très limitées.

Riz.—La demande est modérée les ventes s'élèvent à environ 400 barils [illegible], les principales ventes 3 1/2 un petit lot de premier choix 3¾.

[illegible] sauf pour la demande [illegible] du faible cette de [illegible] vendu [illegible] barils de [illegible] 11 1/2 à 11 1/2.

Change.—Traites sur Londres à 7 1/2 à 8 pour cent de prime. Traites sur New-York à vue et à [illegible] jours [illegible] pour cent de prime.

Fret.—Pour Liverpool 9, 16 pour balles carrées et pour balles rondes, pour le Havre 1 cent.

Extrait d'une lettre datée de Columbia 8 nov.

Nous avons une hausse considérable dans notre rivière, qui je le crains détruira les récoltes des terres basses sur la rivière. La crue a été de sept pieds et la rivière monte toujours.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Ann Wayne, Coffin, Baltimore, E Bedford

Arrivés.

Golt. Pearl River, Hans, de Covington, (au nouveau Bassin.)

Bateau à vapeur New York, Barge, de Louisville, avec farine, patates, pommes, pois, corde et toile d'emballage, &c.

Bateau à vapeur Ione, Crane, de Hard Times, avec 1194 balles coton.

Bateau à vapeur Romeo, Manning, de Ouachita, avec coton, bœuf, peaux &c.

Bateau à vapeur Champion, Clark, du Bayou Sarah.—53 passagers.

2 chalands avec du mais, &c.

MEMORANDA.

Expédié de New York pour ce port, 31 octobre, navires Ohio, Garnia, George, Choate; barque Marengo, Dickerson; brick Mathilde, Gallina.

Parti de New York pour ce port, 31 octobre, navire Frances Ann.

Le 8 de novembre 1836, Monsieur Jean François Jacob, est décédé à la paroisse St. Jacques, et son corps a été enterré dans le cimetière de la paroisse St. Jean Baptiste.

Ce digne homme en quittant la vie, laisse une intéressante famille qui le pleurera longtemps, et de nombreux amis qui s'enorgueilliront toujours de ce qu'il ait bien voulu leur accorder ce titre; sa mort douce et paisible est une preuve de sa belle âme et d'une conscience intacte pendant une carrière de 76 ans.

DES Soumissions cachetées, pour la fourniture aux troupes des Etats Unis à la Nouvelle Orléans, des viandes de boucherie pendant douze mois, à dater du 1er. decembre 1836 jusqu'au 30 novembre 1837, seront reçues par le soussigné jusqu'au 1er. décembre 1836, à 3 heures, époque à laquelle elles seront décachetées.
La viande devra être de qualité bonne et saine, en quartiers, avec une égale portion de chaque, (les collets et jarrets ne seront pas reçus.)
Les jours de livraison et la quantité approximative de viande nécessaire, ainsi que les spécifications et conditions du contrat, pourront être connus, en s'adressant au soussigné, au No. 242 rue de la Vieille Levée, face au fleuve. JOHN B. GRAYSON,
16 nov—6 1er. lieut. et asst. com. aux vivres.

LE soussigné offre à vendre 500 caisses Chat. Lafitte.
1000 caisses St. Julien,
50 do. Chateau Margaux,
300 do S. Estéphe,
250 barriques vin,
90 demi pièces eau de vie,
15 quarts de do qualité supérieure 1808,
6 do do do 1812,
10 do do do 1820,
150 caisses liqueurs,
25 caisses fruits à l'eau de vie,
40 demi barriques vin blanc,
10 caisses salaisons,
Assortiment d'indiennes pour meubles, bas et gants de fil d'écosse
H. CAZEAUX,
16 nov 27 Rue Toulouse entre Chartres et Royale.

PERDU—Un Billet tiré par I. J Green, à l'ordre de, et endossé par Messrs. Hermann, Briggs & Co, daté du 7 juillet 1836, à 6 mois, pour $12,[illegible], 36 cts., et aussi endossé par Saml. Hermann & Son et les soussignés, fut perdu hier en allant de la rue Toulouse à la rue des Magasins; l'on suppose dans la rue Conti. Le paiement en étant arrêté, celui qui l'aura trouvé est prié de vouloir le remettre aux soussignés.
L. MILLAUDON & Co,
16 nov-6 17, rue Royale.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Coriolanus, 250 douzaines mitaines tricotées dans les Hautes Pyrénées, avec laine, mérinos à sujets; c'est un article très durable et gracieux à la main.
TOOLE & BARRIERE,
16 nov—3 20, rue de Chartres.

AVIS DE SOCIETE—J. M. de Bolle & A. L. Fernet, ont de jour, formé une société pour transiger toutes affaires commerciales et à commission, sous la raison de BOLLE & FERNET, No. 58, rue Gravier, entre les rues du Camp et des Magasins. 16 nov-3

CIGARRES—8000 A. Gift de Ugues;
48000 Trabucos, do;
80000, qualités assorties;
En débarquement du brick Otranto, de la Havane.
Aussi en magasin:
500,000 Cigarres, diverses marques et qualités;
600 carottes Tabac à chiquer Péric;
80 serons Tabac Espagnol, Vuelta Abajo, à vendre par A. DELPIT,
16 nov 119, rue de Chartres.

Grenadiers d'Orléans.
ATTENTION!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures et demi du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, uniforme d'hiver.
Par ordre du capitaine.
16 nov C. A. LABUZAN, serg. maj.

PIANO à vendre. S'adresser rue Bourbon, no. 113. 16 nov—3

TAPIS Ingrain & Couvertures—Nous recevons par les paquebots Yazoo et Arkansas, un joli assortiment de Tapis ingrain et couvertures épaisses. ANDREWS & BROTHERS,
16 nov 19, rue de Chartres.

JAMBONS—90,000 livres Jambons plats côtés, en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—80 barils Whiskey rectifié, haute preuve, en débarquement d'un bateau à vapeur et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire Metamora: 40 rouleaux Corde d'emballage de Russie; 175 barils Harengs Potomac, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,
16 nov—6 80, rue des Magasins

SUCRE & Melasses—A vendre sur la Levée, ou sur habitation. S'adresser à J. MATERRE, no. 10, rue Saint Louis.
16 nov

EN débarquement des navires Arkansas et Mississippi:
6 caisses Mousseline Suisse brodée et unie;
1 do Bretelles de coton, qualités assorties;
1 do Shalls Prussiens. J. MATERRE,
16 nov 10, rue St. Louis.

MOUCHOIRS MADRAS—3 caisses Mouchoirs Madras, en débarquement et à vendre par E. LAFONTA,
16 nov rue des Magasins, no. 176.

SUCRE—50 caisses Sucre brun de la Havane, et 5 caisses et 5 barils confitures, en débarquement et à vendre par
16 nov J PRATS & FILS.

CIGARRES—250,000 Cigarres de la Havane, qualité supérieure, en débarquement du brick Otranto, à vendre par
16 nov J. PRATS & FILS.

CIGARRES—200,000 Cigarres de la Havane, en débarquement et à vendre par ROBT H. WHITE,
16 nov 34, rue Gravier.

TRAITES sur Boston, à vendre par WM. G. HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

TOILE A DRAPS—15 grosses balles de Toile (Jackson). WM. G HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

FARINE—444 barils Farine superfine, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 nov No 44, Nouvelle Levée

PORC—45 barils Porc prime; 8 do do non inspecté: en magasin et à vendre par G. DORSEY,
16 nov 44, Nlle. Levée.

$40 DE RECOMPENSE
SERONT données à celui qui arrêtera la négresse nommée SALLY, âgée de 26 ans, qui est absente depuis le mois de juin dernier; elle a appartenu précédemment à Mr. Charles Durapau, et est bien connue en ville, elle vendait du lait lors de son départ; et a été vue dans le faubourg d'en bas.
16 nov-3 CESAR VINET.

LOTERIE,
Virginia, Wellsburg, Classe No. 7, pour 1836.
Tirée à Alexandrie le 5 Nov. attendu samedi, 19 Nov.
CAPITAUX:
$30,000, 10,000, 5,000, 3,000, 2367½, 2,000, 1,900, 1,800, 1 700, 1,600; 2 de 1,500; 3 de 1,200; 5 de 1,250; 200 de 500 &c.
Billets $10, moitié $5. S'adresser à YATES & McINTYRE,
15 nov Nouvelle Orléans

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.
Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane, Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita, approuvé le 21 mars 1836.
Classe No. 1, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, samedi 3 décembre 1836.
75 numéros: 12 numéros tirés.
CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1 PRIX de	$12,000	1 PRIX de	[illegible]
1 "	[illegible]	1 "	[illegible]
1 "	1,170	10 "	[illegible]
20 "	[illegible]	25 "	[illegible]

Il y aura en outre 186 prix de 120 piastres; 186 de 80 piastres; 186 de 40 piastres; 186 de 20 piastres; 2790 de dix piastres et 23,436 de cinq piastres.
Les billets sont seulement de cinq piastres, coupons en proportion; paquets de 26 billets 126 garantis devoir tirer $65, et pouvant tirer les quantités plus hautes prix.
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
11 nov—6m. A. K. MEAD, Directeur.

100 barils graisse à vendre par,
16 nov-3 OGER & PILLIROX

[illegible] et dans les Ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur ROMEO, capitaine Manning, partira pour les ports ci-dessus, samedi le 18 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à KIMBALL & POMEROY,
16 nov 6, Levée de devant.

POUR BATON ROUGE et les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur COMMERCE, capitaine G. Mahé, ayant des emménagements commodes pour les passagers. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. MATERRE, rue Saint Louis, no. 10.
N. B. Aucun fret pour la côte ne sera reçu à moins que le montant n'en soit payé en ville, et celui qui sera débarqué de nuit le sera aux risques du chargeur.
14 nov

Pour les ports des E.-Unis.
Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*
Brick Kentucky, capitaine Paine.
Golt. Tantivy, capitaine J. Pitcher.
Brick ——, ——
Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 28, rue Poydras.

POUR SAVANNAH—Ligne Commerciale—La goëlette TANTIVY, paquebot régulier, ayant une partie de sa cargaison engagée, elle sera expédiée sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à L. D. C. WOOD,
16 nov 28, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire ELLA HAND, Capt. Mathew, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai, pour reste de fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
5 nov Rue du Camp no 51.

POUR BOSTON.—Le A 1 brick fin voilier Carabasset, Capt. Lewis, ayant 2-4 de sa cargaison d'engagée, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour reste de frêt ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à BAILY & ABBOTT,
3 nov Rue Bienville, No 14.

Pour les ports d'Europe.
POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A 1, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire A 1, HAMILTON, capitaine Bailey, peut recevoir trois passagers, ayant des emménagements commodes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A 1, fin voilier navire MAJESTIC, capitaine Purrington, peut prendre deux passagers, son chargement entier étant engagé. Pour les conditions, s'adresser à
8 nov BAILEY & ABBOTT.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A 1. navire fin voilier HAVRE, capitaine McKown, ayant sa cargaison engagé, peut prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier A 1, APOLLO, capitaine S. Harding, ayant son chargement engagé et dont une partie est à bord, peut prendre quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A 1 navire Empire, Cap. B. Y. Welet manque 300 balles pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
7 nov BAILEY & ABBOTT,

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1, NEW ORLEANS, capitaine Agny, a besoin du complément de 200 balles coton pour compléter son chargement, pour lequel, ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le A 1, navire fin voilier ROBERT MORRIS, capitaine Gay, ayant tout son chargement engagé, peut prendre trois passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov rue Bienville, No. 14.

Pour les ports du Mexique.
POUR TAMPICO—La belle goëlette RINGLEADER, capitaine Gustavus Schneidan, ayant tout son chargement engagé, partira du 20 au 21 courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à ANTONIO GUTIERREZ,
16 nov—5 102, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot OTRANTO, capit. Landin, sera expédié sans délai pour le port ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
15 nov R. GRONING & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.
A FRETER—La goëlette fine marcheuse, Mexicana, capitaine Martin, doublée et chevillée en cuivre, du port de 800 barils entre ponts, s'adresser à EASTMAN & FRERES,
15 nov 39, Vieille Levée.

On demande deux navires de 250 à 300 tonneaux, pour un port de France. S'adresser au No. 30, rue Toulouse. 14 nov—3

A VENDRE la goëlette Creole, construite à Pensacola, du port de 31 tonneaux elle est au besoin d'en haut en bon état pour recevoir un chargement ou l'on vendra s'adresser au capitaine à bord.
11 nov.—9 MANUEL DELBARCO.

AVIS.—Ayant vendu à William S Tool, & C A Barrière la balance du fonds de marchandises et tout l'intérêt qu'y avait l'ancienne société de J & J Darramon, je recommande ces messieurs aux anciens patrons de J & J. D. Ils sont aussi complètement autorisés à régler les comptes de l'ancienne société.
16nov—3 JAS. DARRAMON

FORMATION DE SOCIETE—Wm. S Toole et Chas. A Barrière, s'étant associés pour le commerce des marchandises sèches, ont l'honneur de prévenir les patrons de l'ancienne société J. & J. Darramon, que les arrangemens qu'ils ont pris en France par l'intermédiaire de Mr. Jas. Darramon, les mettront à même d'importer directement des fabriques les marchandises françaises les plus à la mode. Ils auront constamment aussi un bel approvisionnement de marchandises anglaises et américaines.
WM. TOOLE.
16 nov—3 C A BARRIERE.

RECU et à vendre par le soussigné, 50 barrils Genièvre américain.
40 do eau de vie do,
20 demi pipes de Cognac,
2 pipes Genièvre de d'Hollande,
6 demi barriques vieux vin Oporto,
20 do Malaga sec,
30 do do doux,
100 paniers vin de Champagne,
Jas. S. SLOAN,
16 nov Rue Poydras No 24.

AUX DAMES.
MADAME MARION.—Marchande de modes et couturière de Paris, arrivant par le Mozart et apportant avec elle plusieurs caisses de modes et nouveautés, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de son magasin, lundi prochain, 14 novembre. Elle se flatte d'exécuter toute espèce de coiffures avec la même précision que les modes qu'elle offre, et se charge également de faire toutes les toilettes de bal dans le goût le plus moderne, rue Royale No 54 entre Bienville et Douane.
On demande plusieurs demoiselles 10 nov—10

T. MOSSY Jr. a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a ouvert au No. 26, rue de la Vieille Levée, un magasin de GROCERIES, et vend en gros et en détail, à des prix très-modérés. Il offre en ce moment:
50 barriques Vin rouge, de Bordeaux, divers crus;
20 tierçons Vin blanc Haut Sauterne, 1832,
200 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, &c.
100 caisses Salaisons assorties,
200 paniers Anisette de Bordeaux,
100 paniers Huile superfine,
500 Jambons de Cincinnatti,
100 sacs Café de la Havane,
20 barillets Beurre du nord, Blanc de baleine,
Liqueurs assorties, Sirop ditto, Eau-de-vie de Cognac, Rum de la Jamaïque, caisses Cherry, première qualité, Bœuf en barils, Thé, Tabac en balles de 100 livres, Bouteilles vides, Cigarres de la Havane, qualité supérieure, &c.
14 nov—6 T. MOSSY Jr.

Nouveau Magasin de Comestibles.
Rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, vis-à-vis le magasin de Mrs. Peyroux & Arcueil.
A VENDRE par le soussigné, les articles suivants, de première qualité, provenant des navires de Bordeaux et du Havre, dernièrement arrivés, savoir: Saucissons de Lyon; sardines à l'huile de Colin; royans et lamproie; macaronis; vermicelles; vin rouge et blanc en caisses, de différentes qualités; vin de Champagne mousseux, première qualité; liqueurs superfines en vases de porcelaine et en bouteilles; guignolet, anisette de Champion; fruits à l'eau de vie; cerises; curaçao, huile d'olive; prunes d'Ente, par caisses de 10 livres; vin blanc en tierçons; vinaigre en tierçons; bouchons pour bouteilles et damejeannes; absinthe Suisse.
12 nov—12 J. MORES.

Société Philharmonique.
A une assemblée tenue samedi 12 du courant, par une majorité des anciens membres, il a été résolu, qu'à partir de cette date, la société Philharmonique serait considérée de nouveau en activité et qu'à l'avenir, elle reprendrait ses séances, conformément aux réglemens.
R. P. GAILLARD,
15 nov—3 Secret. pro. tem.

BISCUIT—150 barils biscuit de pilote et 100 barrils biscuit au beurre reçus et à vendre par
16 nov Jas. S. SLOAN, Rue Poydras No. 24.

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu vendredi 18 courant, à 10 heures du matin, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la plus grande partie des meubles de la dite bourse, M. Hewlett étant au moment de quitter le dit établissement, savoir: l'aigle qui orne l'appartement, 4 grands et beaux lustres, avec toutes les lampes et ornements extra, qui y appartiennent, 5 billiards avec billes, queues, lampes et quinquets. Tables à jouer et autres avec couverture en marbre, 1 forte piano, 1 armoire, et généralement tous les objets nécessaires à un établissement de ce genre, de plus 300 cruches Genièvre de Hollande.
Conditions: comptant, 16nov—9

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mardi 22 novembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett,
Deux terrains situés en cette ville, rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant chacun 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, conformément à un plan de la même propriété, divisée en trois lots de vingt pieds chaque, et qui sera déposé à la bourse avant la vente, avec les bâtisses qui sont dessus.
Conditions.—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 nov.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi, 26 Novembre 1836, à midi, à l'Arcade de Banks,
Cinq Terrains, situés dans le faubourg des Religieuses, dans l'îlet compris par les rues Félicité, St. Amant, Ste. Marie et Bellegarde, désignés par les nos. 6, 7, 13 et 16, dans l'îlet 8.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant W. Christy, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu jeudi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un îlet entier de Terrain, situé dans le faubourg [illegible].
Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 nov

PAR J. LECARPENTIER
IL sera vendu mardi, 22 Novembre 1836, à midi, à l'entrepôt de la Douane, rue de la Commune, 169 pipes, 59 demi do Eau de vie de Rochelle et Bordeaux, ayant droit au drawback.
Conditions: Au-dessous de $1000, 6 mois; au-dessus de $1000, 8 mois, au-dessus de $3000, 8 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 16 nov

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, Samedi 19 courant, à 3 heures et demie de l'après midi, rue Casacalvo, entre les rues Poètes et Espagne.
Divers meubles, tels que tables, lits, chaises, armoires &c.
Aussi les articles suivants, tels que glaces, miroirs porcelaines, vaisselles &c.
Conditions, à la vente. 16 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu Samedi 26 Novembre 1836, à midi à l'arcade de Banks, (si non vendus avant.)
Huit terrains de valeur, situés dans les faubourgs Delord et Saulet, comme suit.
Lot No. 1 mesurant 23 pieds, 3 pouces de face, sur 100 pieds de profondeur à la rue Constance, entre les rues Duplantier et Barthelemy.
Lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurant 24 pieds de face, sur 46 pieds 6 pouces de profondeur à la rue Barthelemy entre les rues Annonciation et Constance.
Lots Nos. 6, 7 et 8, mesurant chaque 21 pieds 3 pouces de face, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur à la rue Constance, entre les rues Melicertes et Barthelemy.
Conditions—1/4 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Actes de vente pardevant Mr. Felix de Armas, Notaire, aux frais des acquéreurs.
N. B.—Pour plus ample information, s'adresser à Mr. M. Beckley, rue Gravier, No. 21, ou au Bureau de l'encanteur. 16nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURDHUI à 10. heures A. M., à leur magasin d'encan, No. 20. Rue St. Louis. Il sera vendu une quantité de marchandises sèches bien assorties, quincailleries, Fayence, ainsi qu'une variété d'autres articles.
Et à une heure précise de l'après midi, en face du magasin:
20 paniers vin de champagne,
100 barrillets de graisse,
40 caisses olives—25 surrons tabac de Cuba,
150 caisses savon. nov 16

PAR P E TRICOU.
IL sera vendu, le 17 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, 20 Actions de la Banque des Améliorations, sur lesquelles $700 sont payées
Conditions—comptant. 16 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Marchandises avariées par le feu.
AUJOURD'HUI, à 3 heures et demi de l'après midi, la vente des marchandises avariées par le feu, sera continuée, pour compte de qui il appartiendra. 16 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI, à leur magasin d'encan, à dix heures, pour clôre un compte, il sera vendu 20 colis et caisses Marchandises sèches, linge fin, soieries, et un grand assortiment de Groceries, parmi lesquels se trouve 110 fréquins de graisse, le tout sans réserve. 16 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu aujourd'hui, 16 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au no 73, Vieille Levée, pour le compte de qui il appartiendra, une quantité de Groceries, qui ont été sauvées au feu le 5 courant, dans les magasins de Mrs. Wakeman & Palmes, savoir:
20 sacs Café, Sucre et Chandelles;
Thés, dits Gun powder, Impérial et Young Hyson.
Eau de vie, rum, genièvre et vins assortis;
Une quantité de cordages et autres articles.
Conditions, comptant. 16 nov

JEFFERSONVILLE.
PAR M. BARNETT Sr. & I. L. M'COY.
LA vente de cette ville sera continuée jeudi, le 17 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis.
N. B. Vente sans réserve. 15 nov

PAR JONAS ROBESON & Co.
IL sera vendu sur la Levée, vis à vis l'hôtel des monnaies, jeudi, 17 Novembre, à 4 heures de l'après midi.
800 barils Harengs frais de Potomac, en débarquement du navire Metamora.
Conditions, à la vente. 15 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu jeudi 17 courant, à midi, à la bourse Hewlett, 6 lots de terre situés à Carrollton, comme suit.
4 lots faisant face à la rue de la Levée et un lot sur la rue Washington dans l'îlet L
Un lot faisant face à la rue Adams, et
Deux lots faisant face à la rue Pearl, dans l'îlet A
le tout selon un plan maintenant exposé à la Bourse.
Conditions.—1/4 comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 15 nov.

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu, mercredi prochain, 16 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure Commune et Cirque,
25 jeunes MULES du Mexique,
et quelques chevaux appareillés de monture et charrette.
Conditions au moment de la vente. 14 nov—3

PAR JONAS ROBERSON & Co.
IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, mercredi 16 novembre 1836.
L'esclave Charlotte, âgée d'environ 26 ans, avec son enfant, créole de cet état, parlant le français et l'anglais; elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique de maison et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle n'est vendue que par cause de départ de son maître.
Conditions 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
John, âgé de 33 ans, excellent cuisinier à la française, pleinement garanti, excepté qu'il s'est absenté pendant 4 ou 5 jours.
Joé, âgé de 13 ans, a été marron deux fois, vendu pour compte de son ancien maître, sans garantie. Conditions au moment de la vente. 14 nov—3

PAPIERS PEINTS POUR TENTURES.
ARRIVES récemment de France par le Marengo, chez CHEVALIER, peintre et marchand de papier, rue de Chartres, encoignure Jefferson, No. 73, en sujets historiés:
Bataille d'Austerlitz,
Le Parc Français,
Le Jardin,
La Grande Chasse anglaise,
Les Quatre Saisons,
Paysages.
Il se charge du collage et de la peinture des appartemens. 14 nov—6

A VENDRE—Deux ILETS situés au faubourg Jackson, derrière cette ville, l'un entre le chemin de la Métairie et les rues St Louis, St. Antoine et Toulouse, et mesurant trois cent soixante pieds de face au dit chemin de la Métairie, sur une profondeur irrégulière, et l'autre, entre les rues du Canal, St-Patrick, Bernadotte et les propriétés Copeland et Hunt, mesurant trois cent cinquante pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur irrégulière—S'adresser à R. SALAUN, courtier.
N. B. Il offre de plus plusieurs petites et grandes propriétés. 14 nov—6

HYDRAULIQUE—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov 3m

DOMESTIQUES A VENDRE—Une famille de bonnes domestiques de maison, consistant en une femme âgée de 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, etc., et ses deux filles; l'une âgée de 16 ans, domestique de maison, très active, l'autre âgée de 7 ans; les enfants parlent anglais et français, et elles ont été élevées dans cette ville. S'adresser rue Commerce, No. 17. 9 nov—6

MME. Ve. BARJAC, prévient le public qu'elle fera lundi prochain, 14 du courant, l'ouverture d'une grande variété de modes de Paris, reçues par ses navires Marengo et New Orleans. 12 nov—4

AVIS AUX MEMBRES DE LA LEGION.—Le sieur Knaps, sellier, carossier, de cette ville, vient de recevoir par le Marengo un assortiment de fournitures militaires qu'il offre à un prix modéré; les articles, sont, épaulettes or et argent, galons or et argent, sabres d'officiers, briquets, dragônes, garnitures de schakos, épaulettes de chasseurs, voltigeurs et grenadiers, en laine, galons en laine, pour chabraque de selle, couvertures de laine pour chevaux, brides dans tous les genres; le soussigné se charge de toutes réparations ou confection de voitures.
15 nov—6 KNAPS.